



## 1. PERSONNEL FIXE DE MANUTENTION

L'équipe est composée de quatre personnes, répartie comme suit :

1.1. **Trois manutentionnaires** en permanence dans les bâtiments AB, GB I et II pour effectuer :

- les travaux de déménagement, déplacement, chargement et déchargement de mobilier, ordinateurs, tableaux, papier, statues et tout autre objet de propriété de l'Organisation (matériel pour emballage et protection des objets mis à la disposition par l'OMPI);
- la distribution du papier dans tous les étages, des palettes de papier à l'imprimerie et des fournitures de l'économat ;
- le ramassage du toner dans les boîtes en carton placées à chaque étage et des cartons dans les couloirs ;
- la sortie des containers sur le domaine public à l'aide d'un tracteur ou manuellement, selon les spécificités du bâtiment ;
- la distribution et le remplacement des bonbonnes à eau, réparties comme suit :

• AB	25 fontaines
• GB I et GB II	7 fontaines
• Ex-OMM	16 fontaines
• CAM	3 fontaines
• P&G	<u>13 fontaines</u>
TOTAL	64 fontaines

*Note : En été, chaque distributeur nécessite approximativement un remplacement tous les deux jours.*

- l'assistance des nettoyeurs ou manutentionnaires des autres bâtiments en cas de besoin.

1.2. **Un manutentionnaire** affecté au bâtiment ex-OMM pour effectuer les travaux identiques à ceux indiqués ci-dessus.

1.3. Ils seront encadrés par un responsable de l'OMPI et dépendront du chef nettoyeur. Leur horaire de travail sera de l'ordre de 8 heures/jour établi entre 07h00 et 17h00 de chaque jour ouvrable. Deux manutentionnaires au moins seront détenteurs du permis de conduire et du permis de cariste.

## 2. MISE A DISPOSITION D'UN CAMION

Mise à disposition d'un camion, de préférence de 1,5 tonne de charge utile, avec pont électrique pour le transport de tous les objets de propriété de l'OMPI entre les bâtiments et dépôts cités sous le chapitre II. Ce camion sera conduit par l'une des quatre personnes mentionnées sous le point 1.1. et devra être disponible de 7 heures à 17 heures.

Les frais de réparation et de contrôle ainsi que l'essence sont compris dans le montant annuel.

## 3. FICHE DES PRIX : MANUTENTION

1. Montant personnel fixe de manutention	.....
2. Mise à disposition d'un camion	.....
<b>MONTANT TOTAL GÉNÉRAL ANNUEL MANUTENTION</b>	..... =====

Signature du responsable .....	Lieu .....
Tampon de l'entreprise .....	Date .....